

« INSCRIS-TOI DANS UN CLUB SPORTIF » - 2019/2020

Bénéficiaire

NOM : Prénom :

Date de naissance : / / Femme Homme

Adresse :

Club sportif

Nom du club sportif :

Sport choisi :

Nom du président :

Adresse postale :

Courriel : Téléphone :

Montant de la cotisation : Saison sportive :

Etablissement social

*(Une fois ce coupon dûment complété et validé,
veuillez le transmettre, avec facture et RIB au CROS Centre-Val de Loire)*

Nom de l'établissement social :

Nom de la personne à contacter :

Adresse postale :

Courriel : Téléphone :

Date, signature et
tampon

de l'établissement

Date, signature et
tampon

du club sportif



PRÉFET DE LA RÉGION
CENTRE-VAL DE LOIRE
PRÉFET DU LOIRET

DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret
Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale



CROS Centre-Val de Loire
6 ter rue Abbé Pasty - 45 400 Fleury les Aubrais
Tél : 02 38 49 88 50
Courriel : centrevaldeloire@franceolympique.com



« INSCRIS-TOI DANS UN CLUB SPORTIF » - 2019/2020

Ce dispositif est piloté par le **Comité Régional Olympique et Sportif Centre-Val de Loire**, en partenariat avec la **Direction Régionale et Départementale Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale (DRDJSCS) Centre-Val de Loire/Loiret**.

C'est quoi « inscris-toi dans un club sportif » ?

Faciliter l'inscription dans une association sportive loi 1901, par la prise en charge du coût d'adhésion à hauteur de **80€ maximum par personne**, dans la limite de l'enveloppe disponible.

L'aide s'applique une seule fois par personne pour une première prise de licence. Elle n'est donc pas renouvelable pour une saison ultérieure.

Quel est l'objectif ?

Aider des personnes en situation de précarité à s'intégrer dans une structure sportive, en leur facilitant l'accès à des formes de citoyenneté: estime de soi, confiance en soi, apprentissage de la langue, la contribution à la vie associative,...

Qui peut bénéficier de cette aide financière ?

Toute personne recensée par un établissement social comme étant en situation de précarité, avec un objectif avéré de pratiquer une activité physique régulière au sein d'une association.

Un club sportif ne peut **pas présenter plus de cinq demandes d'aide** par saison sportive.

Quels sont les établissements concernés ?

Tous les établissements sociaux de la région Centre/Val de Loire :

- **CHRS** : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- **CADA** : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
- **Pensions de famille/Maisons relais**
- **Accueil de jour**
- **OFII** : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration...

Ainsi que toute autre structure intégrée dans le **DIPS - Dispositif d'Inclusion sociale Par le Sport** - bénéficiant des créneaux sportifs proposés.

Comment faire ?

Une fois que vous avez trouvé le club sportif (association loi 1901) de votre choix :

- ➔ Compléter le coupon avec la signature et le tampon de l'établissement social et celui de l'association sportive
- ➔ Demander à l'association sportive une facture au nom du CROS Centre-Val de Loire
- ➔ Transmettre le coupon complété + la facture + un RIB par :
 - Mail : centrevaldeloire@franceolympique.com
 - Courrier : CROS Centre-Val de Loire – 6 ter rue Abbé Pasty – 45 400 Fleury-les-Aubrais

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Laurence Violet :
02 38 49 88 50 - centrevaldeloire@franceolympique.com